



Le lundi 08 mars 2010

Association des Moulins du Finistère
Commission Hydroélectricité
Moulin du Pont
29 460 DAOULAS

Chers amis

Dans la perspective d'apporter un concours pratique à ceux qui souhaitent produire de l'énergie électrique à partir de leur moulin, nous avons reçu **35 réponses** au questionnaire proposé.

Parmi les propriétaires concernés :

- 5 sont déjà équipés avec une installation qui fonctionne.
- 4 envisageraient de s'orienter vers le réseau EDF.
- 20 souhaitent produire du courant pour leur autoconsommation.
- 6 n'ont pas exprimé de choix particulier.

Ce constat nous conduit en conséquence, à envisager dès à présent deux groupes de travail qui concerneraient ;

- d'une part ceux qui souhaitent un équipement « clé en main »: le groupe A,
- d'autre part ceux qui veulent s'équiper par étapes et selon leurs moyens; le groupe B.

- Le groupe A (non exclusif), est composé de ceux qui envisagent de réaliser la totalité de leur installation, fournie « clé en main », en bon état de marche, par une entreprise, en....payant.

Cette formule convient sans doute pour un équipement vers EDF. Notre concours consistera pour l'essentiel à proposer une information pour trouver les entreprises susceptibles de répondre aux attentes du groupe A.

- Pour le groupe B, disposant de moins de possibilités financières, et notamment ceux qui ont un projet d'équipement progressif en vue de produire leur autoconsommation, nous vous proposons de constituer un groupe désormais afin de faciliter le travail de chacun dans sa démarche.

Compte tenu de la diversité des moulins et des demandes il nous semble indispensable d'établir d'abord un état précis des besoins c'est pourquoi, nous vous proposons de nous retrouver en réunion :

le samedi 27 mars au Moulin du Pont à Daoulas à 14 heures.

Afin que nous puissions être efficaces au plus vite, il est tout à fait nécessaire que chacun vienne avec les éléments suivants :

- 1- Le nom, l'adresse, le téléphone, le mail du propriétaire.
- 2- Le nom du moulin, la commune, le nom de la rivière.
- 3- La situation administrative du moulin

Fondé en titre, date approximative de la construction.

Réglementé, date de l'arrêté préfectoral

Inconnu

- 4- Les mesures exactes de la chute d'eau et du débit de la rivière. Ceci est **primordial**.
- 5- La liste des équipements à restaurer (réparables)
- 6- La liste des équipements à acheter.
- 7- Vos observations et vos attentes particulières.

Pour permettre d'établir, exactement la mesure du débit en litre par seconde d'un moulin, vous pouvez utiliser la méthode la mieux appropriée à votre cas. (Méthodes au choix).

Si vous ne pouvez pas participer à la réunion du 27 mars et si vous êtes toujours intéressés, nous vous recommandons de nous adresser avant le 23 mars, tous les éléments qui sont nécessaires pour vous associer à la suite du travail.

Par ailleurs, si vous connaissez des propriétaires qui n'auraient pas répondu au questionnaire ou qui seraient désormais intéressés, merci de leur faire part de notre démarche pour qu'ils puissent se joindre au groupe en nous adressant tous les éléments les concernant (selon la liste).

En attendant le plaisir de vous revoir et surtout d'engager très concrètement vos projets de réalisation, je vous prie de croire à nos salutations très amicales.

Pour la Commission Hydroélectricité de l'AMF.

Roger Le Bohec

Ci-joint : méthodes pour déterminer le débit d'eau d'un moulin. (3)
Fiche technique à nous retourner avant le 23 mars